RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3D DEMOLITION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 160AVENUE DE GRANDE BRETAGNE
31300 TOULOUSE
847 809 977 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER JUIN 2024

L'an 2024,
Le 1er juin,
A 10 heures,

Monsieur Dauti BESNIK,
demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société 3D DEMOLITION,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 160 avenue de GRANDE BRETAGNE à TOULOUSE (31300) au [redacted] à compter du 1er juin 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : [redacted] ."

Le reste de l'article demeure inchangé.

[redacted]

3D

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur Dauti BESNIK

